

REIGNAC-SUR-INDRE, le 29 octobre 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 4 novembre 2019 à 20h00.

- Avenants pour les lots 3 et 11 concernant le marché de travaux de l'immeuble 11 place du Bourg du Fau
- Avis sur le plan d'épandage des cendres de la centrale de cogénération biomasse installée à Saint Pierre des Corps
- Demande d'échange de terrain émanant d'un agriculteur (chemin rural communal contre une partie d'une parcelle de terrain privé occupée par la CCLST)
- Indemnités de conseil allouées au Comptable du Trésor
- Attribution de logement
- Avant-projet d'aménagement des entrées de bourg proposé par le Conseil Départemental
- Organisation de la collecte de la banque alimentaire
- Divers
 - ~ Information sur le projet Méthamorphose
 - ~ Compte rendu Conseil Communautaire Loches Sud Touraine et rapport d'activité
 - ~ Point sur les travaux du 11 Place du Bourg du Fau
 - ~ Gestion du personnel municipal
 - ~ Problématique rencontrée par les familles utilisant le transport scolaire organisé entre Reignac et Cormery ou Loches
 - ~ Information sur le montant du FCTVA
 - ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille dix-neuf, le 4 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2019

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Sandrine VERNAT, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK. lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Carlos CONDESSA, Michel PAREZ a donné procuration à Loïc BABARY.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 73/2019

Avenants au marché : Immeuble 11 place du Bourg du Fau création d'un logement meublé locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial

Monsieur le Maire, en l'absence de Monsieur Michel PAREZ Adjoint en charge du suivi de cette opération, fait le point sur l'avancée des travaux de l'opération intitulée Immeuble 11 place du Bourg du Fau : création d'un logement meublé locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial.

Il propose de visionner quelques photographies du chantier.

Il indique que l'architecte a proposé un avenant pour le lot 3 car les gros travaux effectués sur notre immeuble ont induit des travaux de zinguerie nécessaires sur le toit voisin, pour le lot 11 ce sont des travaux sur l'alimentation de l'éclairage du commerce, le changement d'emplacement compteur EDF Linky, et un supplément pour les lignes électriques du logement. Concernant le lot 10 il s'agit de corriger l'avenant pris par délibération n°37/2019 en effet l'entreprise avait pris deux fois en compte et en moins-value le montant de la batterie donc il convient de régulariser l'avenant avec le montant correct.

Cela augmente ainsi le prix du lot 3 : Charpente couverture, du lot :10 Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation et du lot 11 : Électricité, aussi Monsieur le Maire propose-t-il de délibérer sur ces avenants.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 14 votants, 14 votes Pour)

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal n°2-2019, n°19-2019, n°20-2019, n°37/2019 et n°38/2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération : Immeuble 11 place du Bourg du Fau - création d'un logement meublé locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial et au budget et modifications de budget qui y sont consacrés ;

Vu la délibération n°42-2014 du conseil municipal relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la commune ;

- **AUTORISE** la conclusion des avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes :

Lot n°3 : CHARPENTE COUVERTURE

Entreprise attributaire : SARL THIBAUT FRERES Zone artisanale de la Gare 37310 REIGNAC-SUR-INDRE

Marché initial du lot 3 du marché en date du 12/03/2019 – montant : 12 741.00€ HT

Avenant n°1 Lot 3 – montant : 1 131,49€ HT

Objet : travaux de zinguerie supplémentaires

Portant le nouveau montant du lot 3 à 13 872,49€ HT

Lot n°10 : PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION

Entreprise attributaire : SARL PLUME THOMASSEAU n°3 ZA Les 5 Arpents 37250 SORIGNY

Marché initial du lot 10 du marché en date du 12/03/2019 – montant : 31900.00€ HT

Régularisation de l'Avenant n°1 Lot 10 – nouveau montant : + 1 588,87€ HT (-5 137,91 + 6 726,78€ HT) au lieu de - 179,78€ HT (-6 906,56€ HT + 6 726,78€ HT) comme inscrit sur la délibération n°37/2019

Nouveau montant du lot 10 du marché : **33 488,87€ HT** au lieu de 31 720,22€ HT

Objet : Modification du système de ventilation / ajout de lave-mains (suite avis sous-commission accessibilité)

Lot n°11 : ÉLECTRICITÉ

Entreprise attributaire : PLUMÉ THOMASSEAU ZA Les 5 Arpents 37250 SORIGNY

Marché initial du lot 11 du marché en date du 01/04/2019 – montant : 23 900,00€ HT

Suite avenant n°1 nouveau montant du lot 11 – montant : 24 659,53€ HT

Suite avenant n°2 nouveau montant du lot 11 – montant : 25 570,35€ HT

Avenant n°3 Lot 11 – montant : 867,35€ HT

Objet : Modification et reprise alimentation éclairage commerce, compteur EDF, électricité logement

Portant le nouveau montant du lot 11 à 25 570,35€ HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le 3^{ème} Adjoint à signer le ou les avenant(s) considéré(s) ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution ;
- **DIT** que cette modification sera présentée au contrôle de légalité.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 06/11/2019
et de la publication le 07/11/2019*



Délibération n° 74/2019**Avis sur le plan d'épandage des cendres de la centrale de cogénération biomasse
installée à Saint-Pierre-Des-Corps**

Monsieur le Maire rappelle l'existence de la chaufferie biomasse de Saint-Pierre-Des-Corps et présente la partie du dossier d'enregistrement des épandages des cendres sous-foyer de cette dernière qui intéresse la commune de Reignac sur Indre.

En effet la Préfecture souhaite requérir l'avis du Conseil Municipal de Reignac-sur-Indre puisque l'exploitant de la chaufferie envisage de modifier le plan d'épandage prévu initialement en procédant à la valorisation en agriculture de l'intégralité des cendres sous-foyer produites. Il rappelle que l'approvisionnement de cette chaufferie est exclusivement réalisé à partir de plaquettes forestières/paysagères et de bois de recyclage non traité. Il indique également avoir contacté l'agriculteur qui souhaite amender ses terres grâce aux cendres de la chaudière biomasse sur notre commune et que celui-ci a souligné que la demande d'amendement par les cendres de la chaufferie était de sa propre initiative.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce nouveau plan d'épandage.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 14 votants, 14 votes Pour)

- **PRONONCE** un avis favorable à la modification du plan d'épandage des cendres sous-foyer de la chaufferie biomasse de Saint-Pierre-Des-Corps.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 06/11/2019
et de la publication le 07/11/2019*

❖❖❖❖❖❖

Délibération n° 75/2019**Demande d'échange de terrain émanant d'un agriculteur
(chemin rural communal contre une partie d'une parcelle de terrain privé occupée par la CCLST)**

Monsieur Patrick Girault sort de la salle de réunion du conseil municipal à la demande de Monsieur le Maire puisqu'il s'agit là pour l'assemblée de se positionner sur une demande formulée par un membre de la famille de Monsieur Patrick Girault.

Madame Beffara présente la demande de Monsieur Freddy GIRAULT qui a son exploitation agricole sur le hameau Le Temple sur la commune de Reignac-sur-Indre. Elle indique que sur un coin de terrain de son exploitation a été construite l'installation d'assainissement semi-collectif qui dessert tout le hameau.

Aussi Monsieur Freddy Girault, pour donner une suite logique aux travaux de réhabilitation faits actuellement sur cette station d'épuration par le service Eau et Assainissement de la Communauté de Commune, propose-t-il à la commune de lui rétrocéder les quelques 435m² environ de terrain qu'elle occupe. En contrepartie de cet espace rétrocédé il demande à son tour la rétrocession d'une partie du chemin rural n° 24 appartenant au domaine privé de la commune d'une surface environ 345m² comprise entre les parcelles YD33 et YD35 lui appartenant et YD06 appartenant à sa grand-mère Madame Nicole BARDOU.

Monsieur le Maire indique que ce chemin faisant partie du domaine privé de la commune il est possible d'en rétrocéder une partie cela nécessitera cependant une procédure administrative.

Ainsi si le Conseil Municipal donne son accord alors une partie du chemin rural n°24 pourrait appartenir à Mr Freddy Girault, une partie du terrain cadastré YD34 sur lequel est construite l'installation d'assainissement semi-collectif pourrait appartenir à la commune de Reignac-sur-Indre qui passerait une convention de servitude avec la Communauté de Communes Loches Sud Touraine afin que celle-ci puisse accéder et gérer son installation d'assainissement.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 13 votants, 13 votes Pour)

- **DONNE** un avis favorable sur le principe d'échange des terrains suivants : une partie du chemin rural n°24 contre une partie du terrain cadastré YD34 sur lequel est construite l'installation d'assainissement semi-collectif du hameau Le Temple ;
- **CHARGE** le Maire de se renseigner sur la procédure à mettre en œuvre et de demander à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui détient les archives de l'ancien SIVOM compétent sur le territoire de retrouver soit la convention de mise à disposition ou le bail emphytéotique signés à l'époque vraisemblablement.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 06/11/2019
et de la publication le 07/11/2019*



Délibération n° 76/2019**Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

Monsieur Patrick GIRAULT revient prendre place au sein de l'assemblée municipale.

Le Maire rappelle la demande d'attribution de l'indemnité de conseil, sur l'exercice 2018, allouée aux comptables du Trésor, formulée par Madame Nathalie HARLE, trésorière principale de Loches.

Il indique que sa demande avait été acceptée au taux de 50% par an à son arrivée sur le territoire par délibération n° 60/2018 du 16 juillet 2018.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **DECIDE**

- ~ de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- ~ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an ;
- ~ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame Nathalie HARLE, Receveuse municipale, à savoir 223€75 brut pour 2019.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 06/11/2019
et de la publication le 07/11/2019*



Délibération n° 77/2019**Attribution de logement**

Mme Beffara propose de louer le logement meublé sis 28 B rue des Sabotiers à une jeune femme qui va effectuer un contrat de service civique dans une association située sur notre commune, cette jeune femme étant placée sous la responsabilité de UPASE37 Montjoie (Union Polyvalente d'Action Socio-Educative).

Ainsi propose-t-elle d'attribuer à Madame Anaïs GUERRIER, actuellement logée à l'UPASE37 de SAINT-CYR-SUR-LOIRE au 238 Boulevard Charles de Gaulle, qui souhaite vivre sur notre commune pour y travailler, le logement du 28 B rue des Sabotiers, pendant son service civique jusqu'en juillet 2020.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **DIT** que le logement sis 28 B rue des Sabotiers est attribué à Madame Anaïs GUERRIER à partir du 6 novembre 2019 pour un loyer mensuel de 429€ d'octobre 2019 à mars 2020, afin de tenir compte des charges de chauffage l'hiver et de 324€ d'avril à juillet 2020.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/11/2019
et de la publication le 08/11/2019*



Délibération n° 78/2019

**Modification de déclaration de sous-traitance du Lot 2 du marché en procédure adaptée :
Immeuble 11 place du Bourg du Fau
création d'un logement meublé locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial**

Monsieur le Maire indique que le titulaire la SARL LABBE MACONNERIE 1 rue de la Maison Brûlée 37310 REIGNAC-SUR-INDRE du lot 2: DEMOLITION - MACONNERIE - VRD ravalement de façade coté place et enrobé à l'arrière, du marché en procédure adaptée : Immeuble 11 place du Bourg du Fau création d'un logement meublé locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial, nous a fait parvenir une modification de déclaration de sous-traitance. En effet le montant des travaux réalisés en sous-traitance était prévu à hauteur de 10 598€45 HT hors il ne sera finalement que de 7 995€70 HT et ces travaux pourront être payés directement au prestataire du titulaire du marché soit SARL BUSSEY & PROVOST 2 Le Four au Noir 37460 CÉRÉ LA RONDE.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de l'autoriser à signer ce DC4 modificatif.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **CHARGE** le Maire d'accepter par signature le DC4 modificatif produit par l'entreprise SARL LABBE MACONNERIE de REIGNAC-SUR-INDRE, titulaire du lot n°2 : DEMOLITION - MACONNERIE - VRD ravalement de façade coté place et enrobé à l'arrière, modifiant le montant des travaux réalisés dus à l'entreprise SARL BUSSEY & PROVOST de CÉRÉ LA RONDE prestataire du titulaire du lot n°2.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/11/2019
et de la publication le 08/11/2019*



Questions diverses :

Monsieur le Maire, Mme Beffara et Mr Girault ont rencontré les services du département qui gèrent les routes départementales pour évoquer les entrées de bourg de Reignac-sur-Indre sur la RD58. Ainsi ces derniers ont-ils fait une proposition pour la rue de la Gare avec un aménagement paysager le long du lotissement de l'Image qui pourrait être assorti d'une écluse permettant le rétrécissement de la route afin de faire ralentir les véhicules avec là une difficulté pour la prise en compte des gros véhicules. Concernant la RD58 côté cimetière, la descente suivie du virage offre moins de possibilités d'aménagement même si une écluse pourrait également être envisagée avec les mêmes difficultés que précédemment.

Comme depuis quelques années maintenant notre commune va organiser à nouveau une collecte pour tenir la banque alimentaire la semaine du 25 novembre au 1 décembre. L'année dernière il y avait eu une permanence le mercredi matin mais sans grand succès donc cette année les conseillers décident de tenir ces permanences le vendredi 29 de 10h/12h avec F Boucheny et G Cattaert, le samedi 30 novembre avec C Beffara et C Chartier et le dimanche 1 décembre P Girault et G Potestat.

Monsieur le Maire informe les élus de l'avancée du projet de l'entreprise Méthamorphose. Les services de la Sous-Préfecture sont toujours très pressants envers les élus de notre commune afin d'obtenir la signature d'une convention entre l'entreprise et la commune concernant la voirie à mettre en œuvre. La commune a donc fait appel, comme suite à la demande formulée par les élus lors du précédent Conseil municipal, aux conseils de l'ADAC et de Maître Anglada sur ce sujet. Le Maire indique par ailleurs que le permis de construire a été accordé par la Préfecture le vendredi 25 octobre 2019. Les services du département ont eux aussi évalué les travaux de voirie à faire et indiquent plus de 400 000€ TTC pour une chaussée lourde avec couche de roulement en enrobé sur la totalité de la longueur supportant le futur trafic imposé par l'activité de l'usine Méthamorphose ou à moindre coût 260 000€ TTC si une seule partie est faite en bitume et le reste en grave dioritique complétée par une couche de roulement en enduit bi-couche. Mais il s'agit bien là de faire une voirie supportant entre 8 et 25 véhicules jours allant jusqu'à 45T l'un. Aussi si la deuxième solution est plus financièrement avantageuse aujourd'hui elle ne le sera pas dans le temps car elle nécessitera bien plus d'entretien et une reféction complète de la couche de roulement rapidement dans le temps. Monsieur le Maire et l'Adjointe se rendront vendredi à la Sous-Préfecture pour travailler sur la convention de voirie sur la convocation de Monsieur le Sous-Préfet.

Madame Beffara indique que la commune a reçu deux courriers de parents d'élèves dénonçant des dysfonctionnements importants et récurrents sur le transport scolaire entre Reignac-sur-Indre et le lycée de Loches ou le collège de Cormery, assuré par la société Keolys de Loches. Elle a pris contact avec la Région Centre Val de Loire qui a répondu qu'une analyse des points des arrêts non fréquentés avait été faite afin de ne plus les desservir et gagner du temps. Par ailleurs il semble qu'à partir d'aujourd'hui le ramassage pour le collège de Cormery ait été avancé de quelques minutes.

Le Maire indique que le compte rendu du Conseil Communautaire est disponible en mairie pour l'information des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire fait le point sur la gestion du personnel municipal et indique qu'en ce moment la commune fait appel aux services des employés de l'Entraide Lochoise. Il informe que Madame Julie Hernandez attendant un heureux événement, la commune va recruter du personnel de remplacement sur le poste qu'elle occupe.

Les services de la Préfecture ont fait part du versement du FCTVA qui s'élève à 43 380€02 pour les dépenses d'investissement de 2018 et de 1 365€30 sur les dépenses de fonctionnement éligibles en 2018.

Le Maire, la 1^{ère} Adjointe et le 2^{ème} Adjoint se sont rendus à une réunion concernant l'aménagement de la RD 943 entre Cormery et Loches. Aucun représentant de Cormery ne s'étant présenté il n'a pas été question de la portion de voirie concernant cette commune cependant pour les autres communes Mme Beffara présente un diaporama où sont expliqués les aménagements envisagés notamment sur Courçay, Chambourg-sur-Indre, Tauxigny et Reignac-sur-Indre.

Mr Parez 3^{ème} Adjoint s'est rendu à la réunion du SIEIL où il a été présenté le Plan de Corps de Rue Simplifié P.C.R.S. et les tarifs de ce dernier en fonction de la population du territoire communal et des données demandées par la commune.

Le Maire informe de la tenue de « Ferme Expo » samedi 16 novembre au Parc des Expositions de Tours.

Il rappelle la tenue du Congrès des Élus à Tours jeudi 28 novembre au Vinci.

Monsieur Gaultier Maire de Perrusson a fait part dans un courrier de son mécontentement de la gestion de l'aire des gens du voyage sur Perrusson qu'il espère pouvoir fermer, ce n'est pas là la première alerte de sa part.

Il informe de la mise à disposition en Mairie du bilan législatif des Sénateurs d'Indre-et-Loire.

Il indique que la cérémonie du 11 novembre est à 10h à l'église et à 11h au monument au Morts.

Monsieur le Maire propose aux conseillers le 18 novembre à 20h de faire une réunion de travail portant sur l'élaboration du bilan du mandat actuel et sur l'avenir pour le prochain.

La visite de l'Atelier Gama a eu lieu sur la Place du Bourg du Fau notamment pour vérifier les végétaux. Des soucis autres ont été abordés à savoir les potelets de la place elle-même et l'état des pavés qui ne résistent pas au passage des poids lourds. Concernant les potelets certains vont être supprimés simplement et d'autres vont être changés, concernant les pavés une autre expertise va avoir lieu car aucuns travaux n'ayant été engagés depuis la dernière expertise, l'état de la chaussée pavée s'est très sérieusement dégradé encore.

Mme Beffara indique qu'elle a accueilli deux jeunes étudiants du lycée agricole de Chambray-les-Tours pour leur projet intitulé au départ « partage ton frigo » qui s'est transformé en « partage ton armoire » ! Cette armoire aura vocation solidaire et alimentaire ils ont déjà travaillé une semaine avec le centre de loisirs sur le sujet lequel ensuite assurera la pérennisation de cette opération sur notre commune.

Monsieur le Maire revient sur le sujet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de préciser que deux types de consultation seront mis en place à partir du 19 novembre prochain et pour 1 mois: sur le site internet de la Communauté de Communes : www.lochessudtouraine.com et en consultation libre au siège de la Communauté de Communes à Loches et dans les Maisons de Service Au Public (MSAP) de Descartes, au Grand-Pressigny, Ligueil et Preuilly-sur-Claise.

De nouveaux commerçants, souhaitant s'installer sur notre commune, ont rencontré Monsieur le Maire et/ou Mme Beffara ; mais à l'heure actuelle il n'y a pas de local disponible pour cela. Aussi le Maire propose d'être vigilant en cas de vente d'immeuble sur la Place du Bourg du Fau en centre bourg ou près de la Place pour que la commune puisse faire valoir son droit de préemption en vue d'acquérir un local si c'est possible et ainsi développer le tissu commercial local. L'assemblée municipale à l'unanimité dit que si une possibilité est ouverte et que les crédits de la commune le permettent, cette dernière pourra se porter acquéreur.

Concernant l'urbanisme Mme Pommé informe l'assemblée des dossiers en cours d'instruction.

Elle indique ensuite qu'une conférence aura lieu samedi 9 novembre après-midi sur l'histoire de quatre villages pendant la grande guerre à 17h30 à la salle des 3 abeilles et que l'entrée est gratuite. Le 30 novembre à 20h30 à la salle de l'Orangerie seront également présentées deux pièces de théâtre drôles et pleines d'esprit de Monsieur Feydeau, dans le cadre de la programmation NACEL.

Monsieur Girault revient sur le marquage au sol des stops sur les pavés de la Place qui sont complètement effacés il convient de les refaire à minima en peinture en attendant des travaux plus importants de réparation de la voirie comportant les pavés endommagés.

Chantal Chartier demande si une date a été arrêtée début d'année pour la remise des prix des maisons fleuries. La date du vendredi 21 février à la salle de l'Orangerie est finalement retenue si les équipes de la Société d'Horticulture de Touraine sont disponibles.

Prochains conseils : le 2 décembre 2019 puis le 6 janvier 2020.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures trente.

Le présent feuillet clôture la séance du 4 novembre 2019 comportant les délibérations :

73/2019 – Actes spéciaux et divers (1.7) - **Avenants au marché : Immeuble 11 place du Bourg du Fau création d'un logement meublé locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial**

74/2019 – Vœux et motions (9.4)- **Avis sur le plan d'épandage des cendres de la centrale de cogénération biomasse installée à Saint-Pierre-Des-Corps**

75/2019 – Actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Demande d'échange de terrain émanant d'un agriculteur (chemin rural communal contre une partie d'une parcelle de terrain privé occupée par la CCLST)**

76/2019 – Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. (7-1) - **Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

77/2019 – Actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Attribution de logement**

78/2019 – Actes spéciaux et divers (1.7) - **Modification de déclaration de sous-traitance du Lot 2 du marché en procédure adaptée : Immeuble 11 place du Bourg du Fau création d'un logement meublé locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		Sauf DM n°75/2019
Michel PAREZ		A donné procuration à Loïc BABARY
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		
Sandrine VERNAT		
Aurélien ROY		
Olivier VERDONCK		

